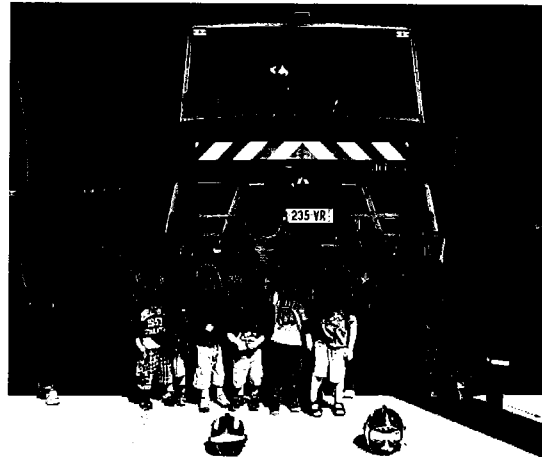


Des événements sur la commune

Les amis des étangs, le samedi 13 juin a eu lieu le concours de pêche à la truite à l'étang des Ganes, 26 concurrents ont ferrailé dur afin de remporter le challenge de la société. Un grand merci à nos trésoriers qui ont su gérer de la meilleure des façons le coin détente ainsi qu'à tous les sociétaires ou non sociétaire qui spontanément sont venus soit concourir, soit aider à gérer une superbe journée de détente et de convivialité. Un petit rappel : la fête des étangs les 1^{er} et 2 août à l'étang de Viers avec feu d'artifice offert par la municipalité



Ecole de Lamazière-Basse. En sortant de l'école, ce mois de juin, nous avons rencontré... Le 5 juin, à Neuvic, les pompiers au centre d'incendie et de secours où nous avons reçu un accueil chaleureux. Visite du bureau du Chef, le lieutenant Alain Delbègue, des vestiaires avec essayage du casque, de la lance et même le droit de monter dans les véhicules d'intervention. La visite s'est terminée par un échange de cadeaux : une chanson pour les pompiers, un goûter pour les élèves et l'engagement, pour beaucoup d'entre eux, de suivre la formation de jeune sapeur pompier au collège. Le même jour, Béatrix d'Ussel et son arboretum. Après une pause pique-nique au lac, l'après-midi fut consacrée à l'exploration de l'arboretum et la rencontre de ses petites (les fourmis) et plus grosses bêtes (les poissons rouges, le cygne Vénus). Le 12 juin, à Liginiac, dans le cadre du festival des « zinzins de lecture », rencontre avec les élèves de l'école maternelle de Liginiac et ateliers de lecture autour de livres communs. Et le 19 juin, c'était la fête des écoles du RPI Lamazière-basse/Palisse. Avec une exposition sur les sorties pédagogiques, des ateliers scientifiques (insectes au microscope, herbarium), artistiques (*land art*) et un spectacle commun de chants, de danses et de théâtre préparés pendant le temps périscolaire avec les animatrices de la Communauté de communes *Alice van Grimberghe* et *Anaïs Tardy*.



La société communale de chasse organise le 14 juillet 2015, à 12h00 salle Davoine, un repas avec une cuisse de bœuf à la broche. Au menu, crudités et terrine de gibier, bœuf et truffade, enfin fromage puis dessert. Animation musicale organisée par les membres de l'association. 15 €/pers. Réservation 06 74 25 14 35 ou 06 89 58 86 12.

Fête de la musique chez Marie à La Châtaigneraie le samedi 20 juin 2015 dans le cadre de la tournée des Bistrotts de Pays. Au menu il y avait de la tête de veau et du Blues copieusement assaisonné de Jazz manouche (photo ci-contre). Ambiance musicale assurée par CADIJO.



Sculpturama 2015. Du 7 au 11 juillet, 10h-13h et 14h-19h, vingt sept sculpteurs en direct sur le thème « des animaux de nos rivières et de nos forêts » qui se répartissent sur neuf lieux du territoire des Gorges de la Haute Dordogne, Latronche, Liginiac, Soursac, Mialaret, Neuvic, Palisse, Lamazière-Basse, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Pantaléon-de-Lapleau. Le 8 juillet à partir de 18h, vous trouverez un marché d'art, un concert et un repas au Mialaret.



Sirtom. Tournée des encombrants les mardis 7 juillet et 4 août 2015. Ramassage sur appel téléphonique au 05 55 93 00 93 en précisant vos coordonnées exactes et la nature des déchets déposés. Ne sont pas admis les gravats, décombres, déchets verts, bois, palettes, gros emballages cartons, ainsi que toute matière chimique toxique. Pour tous ces matériaux, direction la déchetterie.

Nous avons rencontré...

Guillaume Bacon, qui est arrivé en 2006 sur la commune avec sa compagne, après leurs études des Beaux-Arts à Limoges. Sa compagne est professeure des collèges et ils ont trois enfants : Zoé qui a 7 ans et demi, et les jumeaux Léa et Théo qui ont 5 ans et demi. La famille est installée à Traux dans la maison Michelou où habitait Marie-Louise Turc, grand-mère de sa compagne. Guillaume est développeur de logiciels pour Linux et a installé son auto-entreprise en 2012. Il répare et installe des programmes sur ordinateur ou tablette utilisant Linux, mais aussi Windows, sans oublier le dépannage des téléphones. Sur son temps libre, Guillaume fait de la maintenance pour la communauté Linux, gère les mises à jour et actuellement planche sur la conception d'un ordinateur cubique de 10 cm de côté. C'est son projet pour 2016, nous vous en reparlerons dès que le prototype sera visible. Contactez le au 06 52 65 78 39.



Communiqué. La société communale de chasse a reçu en juin les autorisations de régulation du renard par le tir d'été. Le tir et le piégeage du ragondin, présent sur les étangs de la commune, ont déjà été effectués. Pour les étangs privés infestés, ainsi que d'autres personnes l'ont déjà fait, rapprochez vous de la société de chasse ou de la Mairie pour recevoir de l'aide.

LES ESTIVALES 2015 sur la commune. Outre les animations détaillées dans ces pages, vous trouverez du 16 Juillet au 20 Août tous les jeudis à 18h, les Marchés au village ; le 1^{er} Août à 22h30, Feu d'Artifice offert par la Municipalité - Étang de Viers ; le 9 Août, Repas champêtre organisé par les Amis de Lamazière ; le 6 Septembre, Restauration de matériel à 14h à la ferme du Battut pour préparer la Fête de la Pomme ; et 25 Octobre, Fête de la Pomme - Place de la Mairie.

L'association **Les Vergers des Maziérois** organise, le 25 juillet 2015, l'entretien du verger de Tony à 14h : débroussaillage, entretien du potager et du verger. Suivi du goûter habituel apporté par les adhérents. Participation de 2 euros pour les grillades.

En rappel de la délibération du 28/11/2014 au Conseil Municipal concernant les modalités de facturation de l'eau en 2015, la 1^{ère} facturation au mois de juin portera sur 50 % de la consommation estimée sur le volume facturé de l'année précédente ; 50 % de l'abonnement (période du 1^{er} janvier au 30 juin) ; 50 % de la location compteur (période du 1^{er} janvier au 30 juin) ; et 50 % de la répercussion de la facture du SIVOM de l'année précédente si nécessaire.

L'association **Paris-Lamazière-Basse** organise cette année sa traditionnelle randonnée cycliste entre Paris et Lamazière-Basse avec une vingtaine de coureurs. Cette randonnée, qui a lieu tous les trois ans, permet de relier les deux villes en une seule étape (480 km) qui durera environ 24 heures entre samedi 8 et dimanche 9 août 2015. L'arrivée des coureurs et de la caravane d'accompagnateurs est prévue vers 18h dimanche 9 août et le meilleur accueil leur sera réservé par tous les habitants et la municipalité partenaire de cet événement. La soirée de gala aura lieu le lundi 10 août à la salle Davoine et elle est réservée aux adhérents de l'association.



Une recette de cuisine par et pour les Maziérois(es)

Si vous souhaitez partager une recette de cuisine dans votre journal, n'hésitez pas à nous contacter !
lamazierebasse.19.mairie@wanadoo.fr

La tourte aux Orties, recette de Lili

Pâte à tarte brisée : 200g de farine, 100g de sucre, pincée de sel et un peu d'eau.
Garnitures : 200g d'Orties fraîches (les pointes), 2 oeufs, 1 petit verre de lait, 150g à 200g de chèvre frais, 3 beaux oignon, sel, poivre, muscade
Préparer la pâte et la laisser se reposer 1/2H.
Battre les œufs en omelette avec le verre de lait.
Dans une poêle faites revenir les oignons émincés dans un peu d'huile d'olive, au dernier moment ajouter sel, poivre, muscade.
Diviser la pâte en deux, une moitié pour poser la garniture.
Mettre la garniture sur le fond de la tarte, verser l'omelette et rajouter les tranches de fromages frais de chèvre sur le dessus et abaisser le reste de la pâte et le poser comme un couvercle.. Pincer les bords de la pâte sans oublier de faire un petit trou sur le milieu.
On peut si l'on veut badigeonner le dessus de la tourte avec un jaune d'œuf.
Cuisson : préchauffer le four, 20 à 25 minutes de cuisson th. 6 / 7 (180 / 200)
A déguster chaud ou froid accompagné d'une salade de tomates.

© www.kaidelice.com

À RETENIR

Concours photos
La pierre dans tous ses états
limite remise des photos
3 juillet 2015

Horizontalement

- 1 - Approvisionnement
- 2 - Unités qui font grossir - Voie de ville
- 3 - Grosse bougie - Attires
- 4 - Indium du chimiste - Voies d'évacuation
- 5 - Grade de judoka - Garder pour soi - Initiales sportives
- 6 - Identique - Possessif - Débit de boissons
- 7 - Glacier de demain - Jour républicain
- 8 - Se met à table - Très crue
- 9 - Étreindrons
- 10 - Unis - Omises

Verticalement

- A - Fortuit
- B - Vêtement chaud - Négation
- C - Partie d'archipel - Maritime
- D - Frein de bouche - Haussas
- E - Chicane - Oui du midi
- F - Réfutera - Empestes
- G - Outil de dessin - Intitulera
- H - Ambitionnerai - Mot de choix
- I - Général sudiste - Colline
- J - Te dirigeras - Exécute deux fois
- K - Terme d'accord - Pierre fine
- L - Hérésiarques

Solutions du mois de Mai

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	N	A	V	I	G	A	B	I	L	I	T	E
2	E	N	U	M	E	R	E	R	A	I	S	
3	U	N		P	O	G	N	O	N		U	S
4	R	U	B	A	T	O		N	E	A	N	T
5	O	L	E	C	R	A	N	E	S		A	H
6	L	A		T	U	T	U		T	O	M	E
7	O	I	E		P		A	L	E	V	I	N
8	G	E	R	B	E	S		I	R	A		E
9	U	N	I		S	O	N	S		L	E	S
10	E	T	E	X		L	I	E	G	E	S	

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												



Heures d'ouverture de la Mairie
Lundi-Mardi 8h30-17h30
Mercredi 8h30-13h
Jeudi 8h30-18h
Vendredi 8h30-13h
Samedi matin Maire+Adjointes
Sur rendez-vous 10h-12h
au 05 55 95 88 79
lamazierebasse.19.mairie@wanadoo.fr

Vie pratique...

Les bureaux de la Mairie seront fermés du lundi 13 Juillet au vendredi 17 Juillet 2015.
Une permanence sera assurée de 10h à 11h.

L'Agence Postale sera fermée les jeudi 23, samedi 25 et mardi 28 juillet 2015

La bibliothèque de Tulle a renouvelé ses livres qui sont en dépôt pour prêt dans la salle du Conseil Municipal.

Vide-grenier dimanche 26 juillet
Inscriptions au 06 37 69 77 94

Le premier marché au village avec animation musicale débutera jeudi 16 juillet à 18h place de la Mairie

Nouveaux horaires d'ouverture au public de la **trésorerie de Neuvic** à compter du 1^{er} Juillet 2015
Lundi au Vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

ENTRE VIANON et LUZÈGE

JUILLET 2015

Actualités municipales



L'association pour la sauvegarde de l'église tiendra un stand au vide grenier du village le 26 juillet. Nous faisons appel à votre générosité pour l'approvisionnement. Les fonds collectés seront reversés à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église. (Dépôts des objets que vous offrez à la Mairie).

Travaux de voirie. La commission voirie de la communauté des communes, fait exécuter des travaux sur la route VC 21 de la Forêt et de Traux VC 7 : curage des fossés, élagage, et goudronnage. Les employés communaux quant à eux continuent la campagne de bouchage des trous en fonction du budget alloué.

Pour faire suite à une demande d'information de personnes habitant la commune, apportons les précisions suivantes quant au harcèlement téléphonique et au démarchage commercial à domicile. Ne répondez pas, ne discutez pas et surtout ne donnez aucun renseignement bancaire par téléphone. Quelques exemples récents : mutuelle, assurance sur les fuites d'eau, contrôle des charpentes, chauffage central, vente d'objets divers, etc... Rappelons ici les droits des consommateurs sur les achats réalisés lors d'un démarchage. La loi *Consommation* interdit à tout vendeur, dans le cadre d'un démarchage physique ou téléphonique, d'encaisser un paiement ou de débiter le compte du consommateur dans un délai de 7 jours suivant la commande. Ce délai devient un temps de réflexion pour le consommateur qui peut revenir sur sa décision d'achat s'il le souhaite. Par ailleurs, toujours dans le cadre d'un démarchage à domicile ou par téléphone, la loi *Consommation* instaure un délai de rétractation de 14 jours (contre 7 auparavant), et le remboursement du consommateur dans un délai de 14 jours maximum après avoir exercé son droit de rétractation auprès du professionnel ou constaté un défaut de fabrication du produit. Sachez que cette loi a renforcé les sanctions pour abus de faiblesse, pratique commerciale consistant à faire souscrire un contrat à un consommateur vulnérable, du fait notamment de son âge ou de sa situation de handicap. Les amendes peuvent désormais aller de 9 000 à 375 000 euros, et représenter jusqu'à 10% du chiffre d'affaires de l'entreprise condamnée.